



DEFINITION ET CARACTERISTIQUES DES COMPOSANTS DE LA PAROI

1 - Couverture : conforme aux NF DTU de la série 40

2 - Liteaux : Bois massif, conforme aux NF DTU de la série 40

3 - Contre-liteaux: Bois massif, conforme aux NF DTU de la série 40

4 - Ecran de sous-toiture: EST hautement perméable à la vapeur d'eau (HPV) avec $S_d \leq 0.10m$ et sous homologation CSTB Sd1

5 - Eléments préfabriqués:

Profils structuraux: bois massif, BMA, BMR, BLC ou LVL ou poutres en I, bois classé mécaniquement, compatible classe d'emploi 2, résistance aux insectes à larves xylophages et termites selon l'Arrêté du 27 Juin 2006 (modifié 2010)

Panneaux: OSB ep min = 12mm - Autres panneaux décrits dans le CGM du NF DTU 31.2 de caractéristiques au moins équivalentes

6 - Isolant

7- Pare-vapeur: $S_d \geq 18m$, conforme au CGM du NF DTU 31.2

8- Ossature secondaire: retombée minimale de 60mm

9 - Ossature métallique support de plaque de plâtre: conforme au NF DTU 25.41

10 - Parement de plafond intérieur: 1 à 2 plaques de plâtre standard ou à résistance au feu améliorée selon exigences liées à l'ouvrage, conforme au NF DTU 25.41

ELEMENTS DE STABILITE NON REPRESENTES

CHARPENTE TRADITIONNELLE TYPE 3: Toiture en éléments préfabriqués

26/07/2013

CT03-01

Il est rappelé à l'utilisateur qui consulte le site et utilise les informations qu'il contient, qu'il doit les utiliser sous sa seule responsabilité en vérifiant leur pertinence, leur cohérence et leur non obsolescence.

www.catalogue-construction-bois.fr



PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS
« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 »
Ce programme est une application du Grenelle Environnement. Il vise à revoir l'ensemble des règles de construction afin de réaliser des économies d'énergie dans le bâtiment et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

